

L'amélioration des milieux de travail en matière de santé et sécurité :

les risques psychosociaux liés au travail

Abitibi-Témiscamingue

Janvier 2013

Sommaire

Pourquoi s'y intéresser ?	3
Quelle est la source des données ?	3
La détresse psychologique chez les travailleurs	4
Les exigences psychologiques élevées au travail	6
La latitude décisionnelle au travail.....	8
Les tensions vécues au travail	10
Faits saillants	13



Édition

produite par

Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
1, 9^e Rue
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9
Téléphone : 819 764-3264
Télécopieur : 819 797-1947
Site Web : www.sante-abitibi-temiscamingue.gouv.qc.ca

Rédaction

Guillaume Beaulé, agent de recherche
guillaume_beaule@ssss.gouv.qc.ca
et
Patrice Voyer, agent de recherche
patrice_voyer@ssss.gouv.qc.ca
Direction de santé publique

Collaboration à la révision

Sylvie Bellot
André Bouchard
Éric Lampron-Goulet
Gérald Létourneau

Montage et mise en page

Carole Archambault, agente administrative
Direction de santé publique

ISBN : 978-2-89391-604-0 (Version imprimée)
978-2-89391-605-7 (PDF)

Prix : 6 \$

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Bibliothèque et Archives Canada, 2013

Afin de ne pas alourdir les textes, le masculin inclut le féminin.

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

Ce document est également disponible en médias substitués, sur demande.

© Gouvernement du Québec

POURQUOI S'Y INTÉRESSER ?

Le travail a connu de profondes transformations au cours des dernières décennies, tant en regard des tâches que de leur organisation. Les changements dans le travail doivent être mis en relation avec la croissance du secteur des services, ainsi qu'avec le développement de technologies ayant mené à de nouvelles contraintes physiques, mais aussi psychologiques, liées notamment à l'informatisation et à l'automatisation du travail¹.

Au chapitre de l'organisation du travail, les changements se sont caractérisés surtout par une

recherche constante d'optimisation du travail, ce qui impose de nouveaux modes de gestion, notamment un contrôle plus serré de la production individuelle et collective². Ces transformations du travail ont principalement pour objectif d'améliorer la performance économique des entreprises dans un contexte de mondialisation. Toutefois, ces changements ont une influence en ce qui concerne la santé physique, mais aussi au regard de l'apparition de certains problèmes de santé psychologique liés au travail³.

QUELLE EST LA SOURCE DE DONNÉES ?

Les données présentées dans ce document proviennent de l'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP), réalisée en 2008 et publiée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) en 2010. Parmi les thèmes abordés dans cette enquête, il est possible de consulter des données relatives à la santé psychologique des travailleurs. Cette enquête avait pour objectif de mesurer et de suivre l'évolution de l'état de santé de la population québécoise. En Abitibi-Témiscamingue, un échantillon de près de 3 000 personnes y a participé. Dans l'EQSP, un travailleur est défini comme une personne de 15 ans ou plus occupant un ou plusieurs emplois

rémunérés, à temps complet ou partiel, salarié ou à son compte.

Même si l'EQSP constitue une source d'information d'intérêt, il n'en reste pas moins qu'il existe certaines limites d'interprétation importantes à mentionner. Par exemple, en raison des faibles effectifs en cause, certaines estimations s'avèrent difficilement interprétables à l'échelle des territoires des centres de santé et de services sociaux (CSSS) ou encore des groupes d'âge. Par conséquent, ces données doivent être interprétées avec prudence.

1. Institut de recherche Robert Sauvé en santé et en sécurité du travail. (2011). *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail*. Montréal
2. Gollac, M. et Volkoff, S. (1996). L'intensification du travail. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 114, 54-67.
3. Lewchuk, W., Wolff, A., King, A. et Polanyi, N. (2006). The hidden cost of precarious employment : health and the employment relationship. In L. Vosko (dir.) *precarious employment : understanding labor market in Canada*, *Mc-Gill Queen's University press*, p. 141-162.

LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE CHEZ LES TRAVAILLEURS

Le recours à l'indice de détresse psychologique permet d'évaluer l'état de santé psychologique des individus. Dans l'EQSP, cet indice est construit à partir de six questions. L'indice élevé de détresse psychologique peut traduire un ensemble d'émotions négatives ressenties par les travailleurs. Lorsqu'elles persistent, ces émotions peuvent entraîner de l'anxiété et un état dépressif.

En 2008, environ un travailleur sur cinq (21 %) a un indice élevé de détresse psychologique en Abitibi-Témiscamingue, ce qui représente près de 15 000 personnes. Cette proportion s'avère plus élevée chez les travailleuses (28 %) que chez les travailleurs (15 %), pour un nombre d'environ 9 000 femmes et près de 6 000 hommes. Peu importe le sexe, les données régionales se comparent à celles du Québec.

La figure 1 illustre la situation selon les différents territoires des CSSS de la région. Ainsi, la

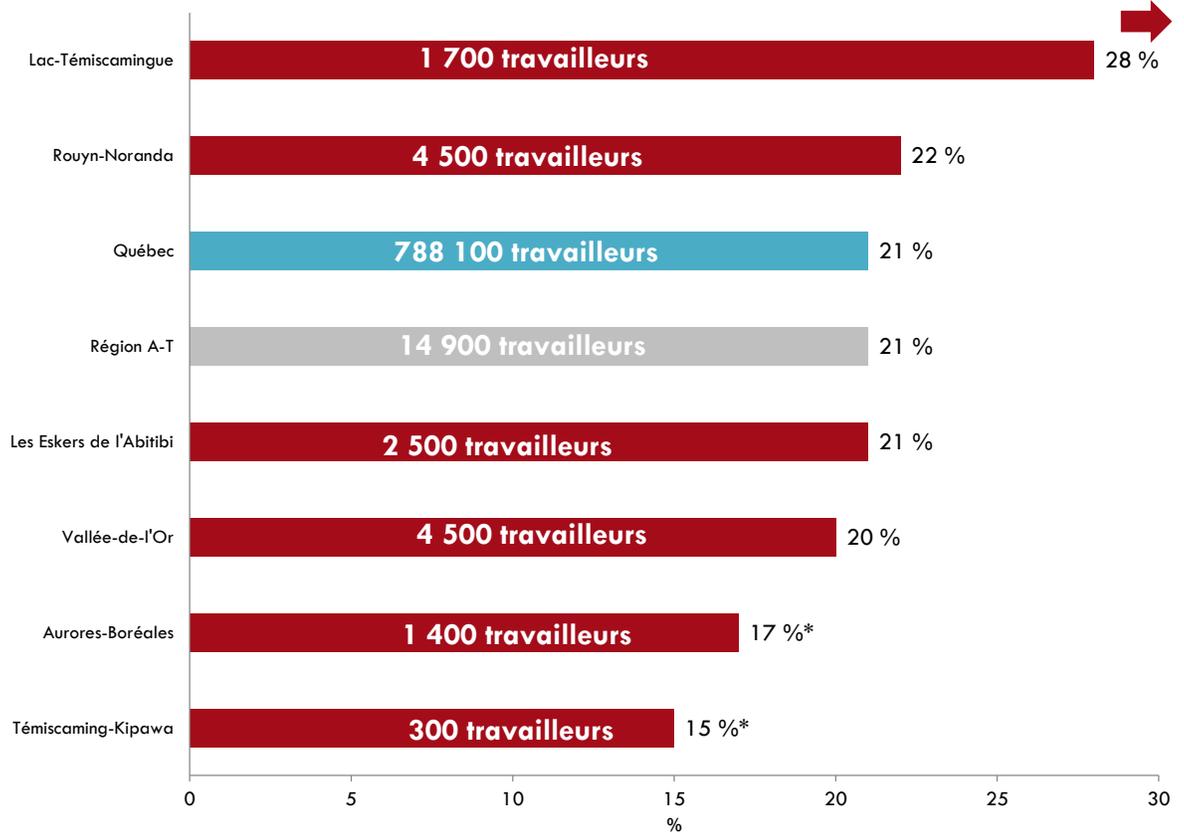
proportion de travailleurs ayant un niveau élevé de détresse psychologique se situe à 28 % dans le territoire du CSSS du Lac-Témiscamingue⁴, une proportion qui est significativement supérieure à celle de la province. À Rouyn-Noranda, environ un travailleur sur cinq (22 %) se retrouve dans la même situation, un scénario qui se répète dans le territoire du CSSS Les Eskers de l'Abitibi (21 %) et dans celui de la Vallée-de-l'Or (20 %). Dans ces trois territoires, les données se comparent à celle de la province. La proportion s'élève à 17 % dans le territoire du CSSS des Aurores-Boréales et à 15 % dans celui de Témiscaming-et-de-Kipawa. Néanmoins, en raison de la faible qualité de l'estimation, ces dernières proportions doivent être interprétées avec prudence et elles ne peuvent faire l'objet d'une comparaison avec celle de la province.



4. En 2008, les territoires des CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa et celui du Lac-Témiscamingue n'étaient pas fusionnés.

Proportion (en %) et nombre de travailleurs ayant un niveau élevé de détresse psychologique, sexes réunis, selon les territoires des CSSS de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec, 2008

Figure 1



La flèche indique que la proportion dans un territoire est significativement supérieure à celle du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

* Attention, estimation de qualité moyenne, la proportion doit être interprétée avec prudence.

Le nombre de travailleurs ayant ainsi un niveau élevé de détresse psychologique varie de 300 dans le territoire du CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa à 4 500 dans les territoires de Rouyn-Noranda et de la Vallée-de-l'Or.

Les données régionales détaillées selon l'âge (non présentées ici) ne permettent pas d'identifier une tendance particulière. Néanmoins, afin d'obtenir une certaine idée du phénomène, les données à l'échelle de la province indiquent que la proportion de travailleurs ayant un niveau élevé de détresse psychologique s'avère moindre dans le groupe plus

âgé. En effet, avant 45 ans, environ un travailleur québécois sur quatre est dans cette situation alors que la proportion est de 19 % pour le groupe de travailleurs âgés de 45 à 64 ans.

La détresse psychologique vécue par un individu est un phénomène complexe influencé simultanément par plusieurs facteurs, à la fois présents dans la sphère personnelle et professionnelle. L'EQSP aborde trois de ces nombreux facteurs de risque liés au monde du travail : les exigences psychologiques élevées, la faible latitude décisionnelle et les tensions vécues.

LES EXIGENCES PSYCHOLOGIQUES ÉLEVÉES AU TRAVAIL

Cet indicateur est construit à l'aide de trois questions axées sur l'existence d'une quantité excessive de travail, de demandes contradictoires de la part des supérieurs, des collègues ou des clients, ainsi que de nombreuses interruptions et distractions dans la réalisation des tâches. Plus un travailleur fait face à de telles situations, plus il subit ces exigences psychologiques.

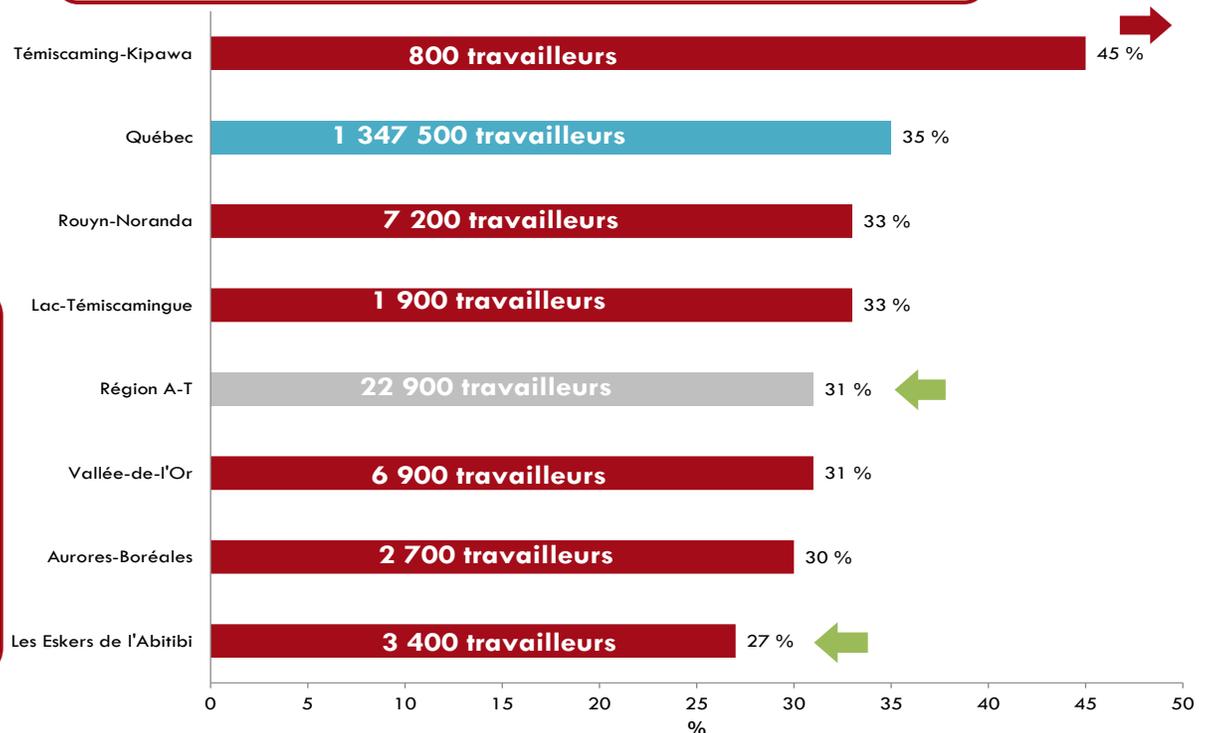
En 2008, près d'un travailleur sur trois (31 %) vit des exigences psychologiques élevées au travail, soit environ 23 000 personnes dans la région. Cette proportion s'avère significativement plus faible que celle dans la province (35 %). Il y a donc relativement moins de travailleurs subissant de telles exigences en Abitibi-Témiscamingue comparativement au Québec. Chez les hommes, la proportion est de 29 %, ce qui correspond à environ 11 300 travailleurs. Ici également, la proportion régionale est moindre que celle du

Québec (33 %). Chez les femmes, la proportion s'élève à 34 % et elle se compare à celle de la province. Cela représente environ 11 600 travailleuses.

Le résultat varie dans les territoires des CSSS de la région (voir figure 2). Ainsi, la plus faible proportion se retrouve dans le territoire Les Eskers de l'Abitibi, 27 %, un résultat significativement inférieur à la proportion provinciale (35 %). Elle s'établit à 30 % dans le territoire du CSSS des Aurores-Boréales, 31 % dans celui de la Vallée-de-l'Or, 33 % dans celui du Lac-Témiscamingue de même qu'à Rouyn-Noranda. Dans ces quatre territoires, les données se comparent à celle du Québec. Enfin, le territoire du CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa se distingue avec une proportion de 45 %, significativement supérieure à celle du Québec.

Proportion (en %) et nombre de travailleurs ayant des exigences psychologiques élevées au travail, selon les territoires des CSSS de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec, 2008

Figure 2



Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

Les flèches indiquent que la proportion dans un territoire est significativement différente sur le plan statistique de celle du Québec (← = inférieure ; → = supérieure).

En terme de nombre de travailleurs, ces proportions représentent de 800 (territoire de Témiscaming-et-de-Kipawa) jusqu'à 7 200 personnes (Rouyn-Noranda) selon les territoires de la région.

De plus, comme l'indique le tableau 1, la proportion de travailleurs ayant des exigences psychologiques élevées au travail dans la région varie en fonction de certaines caractéristiques. En

effet, cette proportion s'avère plus élevée chez les travailleurs ayant un indice élevé de détresse psychologique (39 %) comparativement à ceux ayant un indice faible (29 %). De même, elle est supérieure chez les travailleurs ayant un diplôme universitaire (45 %) par rapport aux autres types de scolarité. Finalement, elle s'avère plus forte chez les cadres (57 %) en comparaison avec les manœuvres (20 %), les ouvriers qualifiés (24 %), les techniciens (34 %) et les professionnels (35 %).

Proportion (en %) et nombre de travailleurs ayant des exigences psychologiques élevées au travail, selon certaines caractéristiques, Abitibi-Témiscamingue, 2008

Tableau 1

	Proportion (%)	Nombre estimé de travailleurs
Indice élevé de détresse psychologique	39 %	5 700
Indice faible de détresse psychologique	29 %	16 800
Scolarité :		
Sans diplôme d'études secondaires	22 %	3 600
Diplôme d'études secondaires	30 %	6 300
Diplôme d'études collégiales	31 %	6 600
Diplôme universitaire	45 %	6 100
Profession :		
Manœuvre	20 %	4 800
Ouvrier qualifié	24 %	2 700
Technicien	34 %	3 300
Professionnel	35 %	3 300
Personnel de bureau	40 %	2 900
Cadre	57 %	3 500

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

Attention, la somme des proportions n'égale pas 100 % car il s'agit de variables différentes.

Ici également, aucune tendance particulière ne peut être observée à partir des données régionales (non présentées ici) détaillées selon l'âge, de même que selon le revenu. Cependant, l'analyse des données pour l'ensemble du Québec démontre que

la proportion de travailleurs ayant des exigences psychologiques élevées au travail tend à croître chez les groupes plus âgés, de même que chez ceux ayant les revenus les plus élevés.

LA LATITUDE DÉCISIONNELLE AU TRAVAIL

En général, avoir une certaine latitude décisionnelle au travail favorise un bon état de santé psychologique, notamment parce que la personne dispose d'un certain contrôle sur divers aspects de sa tâche. L'indicateur utilisé dans l'EQSP est calculé à partir de trois questions évaluant la possibilité d'apprendre de nouvelles choses dans le cadre de son travail, la routine professionnelle ainsi que la liberté de décision pour effectuer des tâches.

En Abitibi-Témiscamingue, près d'un travailleur sur deux (45 %) dispose d'une faible latitude décisionnelle au travail en 2008, ce qui correspond à environ 33 000 personnes. Cette proportion se compare à celle du Québec (44 %). Chez les

hommes, la proportion est de 40 % alors que chez les femmes, elle s'élève à 50 %. Dans les deux cas, les données se comparent à celles du Québec. Dans la région, cela représente environ 16 000 hommes et 16 700 femmes.

À l'échelle des territoires des CSSS (voir figure 3), les proportions varient peu et elles se comparent toutes à celle de la province : territoire du CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa (50 %), Lac-Témiscamingue et Aurores-Boréales (47 %), Vallée-de-l'Or (45 %), Les Eskers de l'Abitibi (44 %) et Rouyn-Noranda (43 %). Cela représente entre 900 et 10 000 travailleurs en fonction du territoire en question.

Proportion (en %) et nombre de travailleurs ayant une faible latitude décisionnelle au travail, sexes réunis, selon les territoires des CSSS de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec, 2008

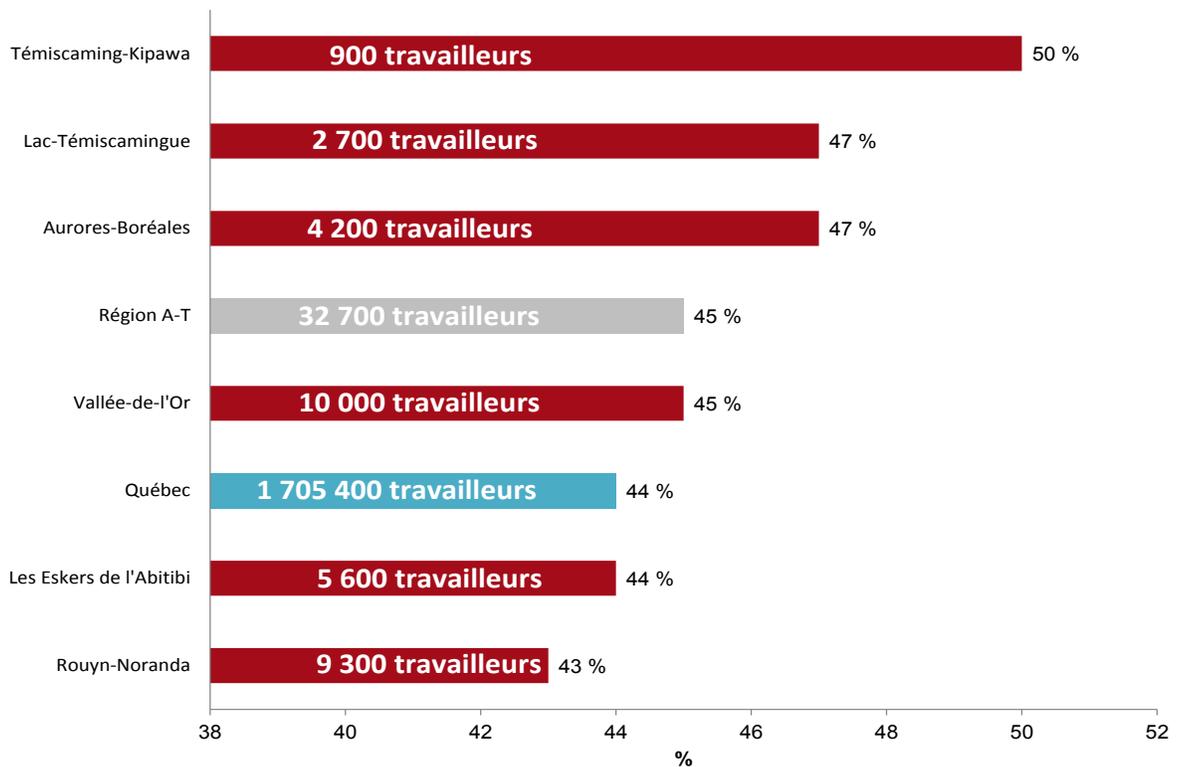


Figure 3

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

Le tableau 2 présente les données régionales selon l'âge et la scolarité. En ce qui concerne l'âge, la proportion de travailleurs ayant une faible latitude décisionnelle au travail s'avère beaucoup plus

importante chez les jeunes (15 à 24 ans), à 60 %, comparativement aux personnes âgées de 25 à 44 ans (39 %) ou à celles de 45 à 64 ans (45 %).

Proportion (en %) et nombre de travailleurs ayant une faible latitude décisionnelle au travail, selon le groupe d'âge et la scolarité, Abitibi-Témiscamingue, 2008

Tableau 2

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

	Proportion (%)	Nombre estimé de travailleurs
Groupe d'âge :		
15-24 ans	60 %	6 900
25-44 ans	39 %	12 100
45-64 ans	45 %	13 400
Scolarité :		
Sans diplôme d'études secondaires	67 %	11 000
Diplôme d'études secondaires	51 %	10 700
Diplôme d'études collégiales	39 %	8 300
Diplôme universitaire	18 %	2 400

Attention, la somme des proportions n'égal pas 100 % car il s'agit de variables différentes.

De plus, la proportion de travailleurs ayant une faible latitude décisionnelle décroît à mesure que le niveau de scolarité s'accroît. Ainsi, elle se situe à 67 % chez les travailleurs sans diplôme d'études secondaires, à 51 % chez ceux ayant un tel diplôme, à 39 % chez ceux ayant un diplôme d'études collégiales et enfin à 18 % chez les universitaires. Une partie de ces résultats s'explique possiblement par le fait que les travailleurs plus jeunes et moins scolarisés occupent davantage des postes où ils exécutent principalement des tâches de façon routinière.

Les données régionales détaillées selon le revenu et l'indice de détresse psychologique (non présentées ici) ne permettent pas d'identifier une tendance particulière. Néanmoins, à l'échelle de la province, il faut noter que la proportion de travailleurs ayant une faible latitude décisionnelle s'avère moins importante dans le groupe ayant les revenus les plus substantiels. De plus, elle est davantage élevée chez les travailleurs ayant un indice élevé de détresse psychologique. Ces quelques tendances provinciales permettent d'obtenir une certaine idée du phénomène.

LES TENSIONS VÉCUES AU TRAVAIL

Le dernier indicateur en lien avec la santé psychologique au travail, disponible dans l'EQSP, fait référence aux tensions vécues par les personnes dans le cadre de leur travail. Il est construit en combinant les indicateurs sur les exigences psychologiques élevées et la faible latitude décisionnelle. Ainsi, un individu risque davantage de vivre des tensions au travail s'il subit des exigences psychologiques élevées, en plus de ne pas profiter d'une latitude décisionnelle élevée.

En 2008, environ un travailleur sur huit (12 %) vit des tensions au travail en Abitibi-Témiscamingue, ce qui représente près de 9 000 individus. Cette proportion se compare à celle de l'ensemble du Québec (14 %). Les résultats diffèrent peu selon le sexe. En effet, 11 % des hommes et 14 % des femmes subissent de telles tensions au travail dans la région, des proportions comparables à celles du Québec. Cela correspond à environ 4 200 travailleurs et 4 600 travailleuses.

En raison de la faible qualité des estimations découlant des relatifs petits nombres en cause, l'analyse selon les territoires des CSSS s'avère peu concluante. En effet, seul le territoire du CSSS de la Vallée-de-l'Or a une estimation dont la qualité statistique est suffisante pour établir une comparaison avec la province. Dans les cinq autres territoires, les données ne sont présentées qu'à titre

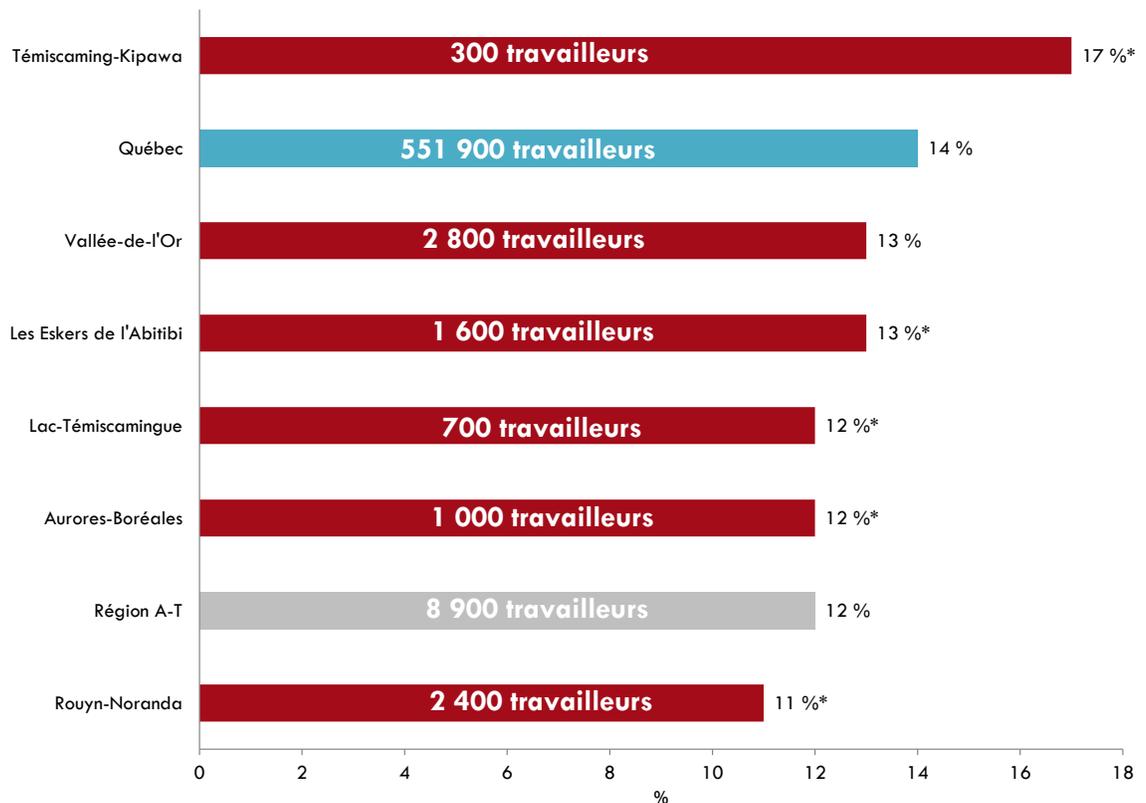


indicatif et la prudence est de mise dans l'interprétation de ces résultats. Ainsi, comme l'illustre la figure 4, la proportion de travailleurs vivant des tensions au travail se situe à 13 % dans le territoire de la Vallée-de-l'Or, un résultat comparable à celui du Québec. Cette même proportion est de 11 % à Rouyn-Noranda, 12 % dans les territoires des CSSS des Aurores-Boréales et du Lac-Témiscamingue, 13 % dans celui Les Eskers de l'Abitibi et 17 % dans celui de Témiscaming-et-de-Kipawa. Ces proportions représentent de 300 à 2 800 travailleurs selon les territoires.

Proportion (en %) et nombre de travailleurs vivant des tensions au travail, sexes réunis, selon les territoires des CSSS de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec, 2008

Figure 4

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.



Attention, estimation de qualité moyenne, la proportion doit être interprétée avec prudence et elle ne peut être comparée avec celle du Québec.

La qualité moyenne des estimations ne permet pas de produire une analyse détaillée de ce dernier indicateur selon l'âge, le revenu ou la scolarité dans la région.

EN RÉSUMÉ

Le lien entre l'environnement organisationnel du travail et les altérations de la santé psychologique des travailleurs est de mieux en mieux documenté dans la littérature scientifique^{5,6,7}. Ce constat justifie l'importance de développer des approches et des outils permettant de mieux identifier les situations, ou les environnements de travail dans lesquels de tels risques pourraient être présents.

Les politiques préventives visant à favoriser l'implantation dans les entreprises de mesures pour améliorer l'organisation du travail en regard de la demande psychologique, la latitude décisionnelle, du soutien et de la reconnaissance sont des pistes de solution à envisager dans l'optique de réduire les problèmes de santé psychologique reliés au travail⁸.

5. Bourbonnais, R., Brisson, C., Vézina, M. et Moisan, J. (1996). Job strain and psychological distress in white collar workers. *Scandinavian journal of work, environment and health*, 22, 139-145.
6. Biron, C., Brun, J. P. et Ivers, H. (2006). At work, but ill : psychosocial work environment and well-being determinants of presenteeism propensity. *Journal of public mental health*, 5 (4), 26-37.
7. Hilton, M. F., Whiteford, H. A., Sheridan, J. S., Cleary, C. M., Chant, D. C., Wang, P. S., Kessler, R. C. (2008-a). The prevalence of psychosocial distress in employees and associated risk factors. *Journal of occupational and environmental medicine*, 50 (7), 746-757.
8. Institut de recherche Robert Sauvé en santé et en sécurité du travail. (2011). *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail*. Montréal



Les faits saillants



Environ un travailleur sur cinq a un niveau élevé de détresse psychologique en Abitibi-Témiscamingue; la proportion s'avère presque deux fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Près d'un travailleur sur trois subit des exigences psychologiques élevées au travail, une proportion significativement plus faible dans la région comparativement à celle au Québec.

Les travailleurs ayant un indice élevé de détresse psychologique sont proportionnellement plus nombreux à vivre des exigences psychologiques élevées au travail.

Les jeunes travailleurs de même que ceux sans diplôme sont proportionnellement plus nombreux à avoir une faible latitude décisionnelle au travail.

Près d'un travailleur sur deux dans la région dispose d'une faible latitude décisionnelle au travail.

Les travailleurs ayant un diplôme universitaire sont proportionnellement plus nombreux que les autres types de diplômés ou les « sans diplôme » à subir des exigences psychologiques élevées au travail.

Environ un travailleur sur huit vit des tensions au travail en Abitibi-Témiscamingue.

Agence de la santé
et des services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue

Québec 

www.sante-abitibi-temiscamingue.gouv.qc.ca

